

**Numéro spécial du 11^{ème} Congrès National de Médecine de Travail
Hammamet, 13-14 décembre 2024**

Résumés des communications orales

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) EN REPUBLIQUE DU MALI : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES.

M. KONE^{1,2}, L. DIAKITE², S. SANOGO², I. DIARRA², I. FOBA², A. KOAMI², I. SACKO²

1. Cabinet de consulting « SST Consulting », spécialisé en santé et sécurité au travail,
2. Société malienne de santé et sécurité au travail (SOMASST)

Objectifs : Les objectifs de ce travail étaient de faire l'état des lieux des TMS en République du Mali et d'identifier les pistes d'amélioration de sa prévention.

Méthodes : Nous avons mené une revue systématique de littérature sur les TMS en République du Mali. Les mots clés « troubles musculo-squelettiques ET Mali » ont été utilisés sur Pubmed, Google Scholar, les bases de données des thèses d'exercice de la faculté de médecine de Bamako et de l'université privée Kankou Moussa. Nous nous sommes adressés aussi directement aux médecins du travail du Mali via leur groupe WhatsApp afin de collecter des études faites sur le sujet. Les variables étudiées étaient relatives au type de document, la population d'étude (la taille, le sexe ratio et le secteur d'activité), l'âge moyen, la prévalence des TMS, les localisations fréquentes et les facteurs associés.

Résultats : Huit études sur les TMS en République du Mali ont été inclus dont 04 mémoires du diplôme d'études spécialisées en santé au travail, 02 articles originaux et 02 thèses d'exercice de doctorat en médecine générale. Il s'agissait des études réalisées de 2019 à 2024. La population d'étude globale était constituée de 1007 travailleurs, composée majoritairement des hommes et venant des secteurs de la santé, de mines et d'industrie, de l'hôtellerie et de l'informel. L'âge moyen variait de 31,34 à 43,54 ans. La prévalence des TMS variait de 47,7% dans le secteur de l'hôtellerie à 93,90% dans le secteur informel. Le rachis lombaire était la localisation la plus fréquente (6

études). Les facteurs associés aux TMS étaient le stress, la manutention manuelle, les mauvaises postures, le sexe féminin, le surpoids, les heures de travail longues et les rythmes de travail atypiques.

Conclusion : Les TMS constituent un problème de santé au travail en République du Mali. Les jeunes hommes sont les plus touchés. Les séances de sensibilisation et de formation, la conception ergonomique des postes de travail, l'amélioration de la prise en charge curative et la réparation de ces TMS s'imposent. Une étude nationale plus large serait nécessaire pour mieux cerner la problématique des TMS en République du Mali.
Mots clés : TMS, prévalence, facteurs associés, Mali.

DEVENIR PROFESSIONNEL EN CAS DE SYNDROME DU CANAL CARPIEN TRAITÉ CHIRURGICALEMENT

H. BEN SAID¹, K. KAABI², N. KERKNI³, M. HAMDOUNI³, N. LADHARI⁴

1. Service de médecine du travail. Centre de maternité et de néonatalogie de Tunis
2. Hôpital régional de Neber. Kef. Tunis
3. CNAM
4. Service de médecine du travail. Hôpital Charles Nicolle de Tunis

Objectifs: Quelle que soit le type de prise en charge thérapeutique, l'évolution du syndrome du canal carpien (SCC) pourrait influencer le devenir professionnel des salariés qui en souffrent. Les objectifs de ce travail étaient de décrire le devenir professionnel des travailleurs opérés pour un syndrome du canal carpien d'origine professionnelle et de déterminer les facteurs influençant le devenir professionnel chez ces travailleurs.

Méthodes: Etude descriptive rétrospective ayant intéressé les sujets atteints d'un SCC traité chirurgicalement et reconnu en tant que maladie professionnelle durant une période de six ans (2014-2019). Les données ont été

recueillies à partir d'une base comportant les cas de SCC reconnus, un questionnaire préétabli et un contact téléphonique permettant d'identifier les cas opérés, de préciser le devenir professionnel et de compléter les données manquantes.

Résultats: A partir d'un total de 320 cas reconnus, 99 cas de SCC opérés ont été recensés. Ils avaient un âge moyen de 44.7 ± 6.5 ans, était à prédominance féminine (97%) et occupaient le poste de piqueuse dans 43,4% des cas avec une ancienneté professionnelle moyenne dans le poste de $18 \pm 7,2$ ans. Le SCC était bilatéral dans 70.7% des cas. L'atteinte était sévère dans 19,19% des cas. L'amélioration des symptômes était partielle après chirurgie dans 39% des cas. Le devenir professionnel des sujets était représenté par une mutation de poste dans 44.4% des cas, le maintien au même poste sans aménagement ergonomique dans 39,4% des cas et avec un aménagement chez quatre sujets, une retraite anticipée chez huit sujets, un licenciement chez trois sujets et une démission d'un sujet. Les facteurs influençant le devenir professionnel étaient représentés par la moyenne d'âge ($p=0.01$) et la présence d'enfants à charge ($p=0.02$).

Conclusion: Parmi les cas de SCC opérés, un nombre important a gardé son emploi sans qu'il y ait une influence des caractéristiques médicales du SCC opéré ni des caractéristiques professionnelles sur ce devenir. Malgré ces résultats, il est toujours nécessaire d'agir de manière continue, pour prévenir la désinsertion professionnelle, sur les causes possibles de perte d'emploi en assurant l'effectif suffisant en entreprise et en créant des postes adaptés à l'état de santé de ses individus.

PRATIQUES MUSICALES ET TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES : ETUDE TRANSVERSALE CHEZ LES MUSICIENS DE LA REGION DE SOUSSE.

A.ALOUI^{1,3}, E.TOULGUI^{2,3}, N.GANNOUN^{1,3}, M.BOUHOULA^{1,3}, Z.ATHIMNI^{1,3}, M.MAKHLOUFI^{1,3}, A.CHOUCHANE^{1,3}, M.MAQUA^{1,3}, A.BRAHEM^{1,3}, H.KALBOUSSI^{1,3}, O.EL MALEL^{1,3}, S.JEMNI^{2,3}, I.KACEM^{1,3}, S.CHATTI^{1,3}.

1. Service de Médecine du travail et pathologies professionnelles du CHU Farhat Hached de Sousse –Tunisie
2. Service de médecine physique et de réadaptation CHU Sahloul- Tunisie
3. Faculté de médecine de Sousse 4002 Sousse – Tunisie.

Objectifs: Cette étude vise à explorer la prévalence des TMS, leurs caractéristiques, et leurs facteurs associés chez les musiciens de la ville de Sousse, en Tunisie.

Méthodes: Une étude transversale menée auprès des étudiants de l'Institut de Musique de Sousse et des membres des principaux orchestres locaux (l'orchestre régional Al Rachidia, l'orchestre symphonique de Sousse et l'orchestre arabe de Sousse). Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire auto-administré couvrant des aspects sociodémographiques, médicaux, et liés à la pratique musicale. Les TMS ont été évalués selon un questionnaire spécifique "Musculoskeletal pain intensity and interference questionnaire for musicians".

Résultats : L'échantillon de 81 musiciens était composé de 56,3 % d'hommes et 43,8 % de femmes, âgés de 18 à 62 ans (moyenne : $25,19 \pm 8,53$ ans). La majorité des participants jouaient des instruments à cordes (76,6 %), avec une médiane de 6 ans d'expérience. La prévalence des TMS au cours de la vie était élevée (86,4 %), avec 76,5 % des musiciens rapportant des douleurs au cours de l'année précédente. Les épaules (29,6 %), le bas du dos (24,1 %) et le cou (7,5 %) étaient les localisations les plus affectées, avec des variations significatives selon le type d'instrument joué. Les percussionnistes présentaient un taux de douleur au bas du dos plus élevé (49,9 %) comparé aux musiciens jouant des instruments à cordes (35 % d'atteinte aux épaules). Les préparations physiques avant la pratique étaient associées à une réduction significative des TMS ($p=0,01$). De même, un faible niveau d'activité physique était associé à une prévalence accrue de TMS ($p = 0,05$).

Conclusion : Cette étude révèle une prévalence préoccupante des TMS chez les musiciens de Sousse, mettant en lumière les impacts significatifs de leur pratique sur leur santé physique.

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES CHEZ LES CHIRURGIENS : QUEL IMPACT SUR LA PRODUCTIVITE ?

N. GANNOUN^{1,2}, M. BOUHOULA^{1,2}, S. BEN FREDJ^{3,2}, A. ALOUI^{1,2}, M. MAKHLOUFI^{1,2}, M. MISBEH^{4,2}, A. CHOUCANE^{1,2}, M. MAOUA^{1,2}, H. KALBOUSSI^{1,2}, A. BRAHAM^{1,2}, O. EL MAALEL^{1,2}, A. MTIRAOU^{2,4}, I. HARRABI^{2,3}, I. KACEM^{1,2}, S. CHATTI^{1,2}

1. Service de Médecine du Travail, CHU Farhat Hached Sousse, Tunisie

2. Université de Sousse, Faculté de Médecine de Sousse, 4002 Sousse, Tunisie

3. Service d'épidémiologie, CHU Farhat Hached Sousse, Tunisie

4 Département de médecine de famille, Faculté de Médecine de Sousse, 4002 Sousse, Tunisie

Objectif: Cette étude vise à évaluer l'impact des troubles musculo-squelettiques (TMS) sur la productivité au travail auprès des chirurgiens.

Méthodes: Une étude descriptive, analytique et transversale a été conduite entre Juillet et décembre 2023, incluant des chirurgiens exerçant dans les centres hospitalo-universitaires Farhat Hached et Sahloul à Sousse. Les données sociodémographiques et professionnelles ont été recueillies à l'aide d'une fiche préétablie. Le questionnaire Nordique a été utilisé pour étudier des TMS observés par région du corps. L'impact des TMS a été évalué à l'aide de l'échelle de la productivité au travail « Work Productivity and Activity Impairment » (WPAI-GH).

Résultats: Un total de 179 chirurgiens a été inclus, dont 52,5 % au CHU de Farhat Hached et 47,5 % au CHU de Sahloul. L'âge moyen des participants était de 35,67 ans. Les participants âgés de 25 à 29 ans représentaient la tranche d'âge prédominante. Au cours des 12 derniers mois, 94,4 % des participants ont déclaré avoir souffert de douleurs articulaires, dont 48 % ont signalé des polyarthralgies (douleurs touchant quatre articulations ou plus). Les trois régions les plus fréquemment affectées étaient le bas du dos (70,9 %), la nuque (59,2 %) et les épaules (41,9 %). Au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête, le pourcentage moyen de temps d'absentéisme était de $1,9 \pm 6,5$ %. La baisse moyenne de la productivité au travail estimée par nos participants était de $24,18 \pm 53,82$ % et pour celle des activités quotidiennes était de $23,79 \pm 22,13$ %.

Conclusion: Les TMS impactent significativement la productivité professionnelle et les activités quotidiennes des chirurgiens. Il est essentiel de mettre en place des interventions ciblées visant à améliorer l'ergonomie, gérer la charge de travail et prévenir ces troubles afin de préserver leur bien-être professionnel et personnel.

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES AU COURS DU TELETRAVAIL : ENQUETE DANS UNE ENTREPRISE D'INGENIERIE INFORMATIQUE DE LA REGION DE SFAX

T. MAKNI¹, K. KHARRAT¹, H. GHORBEL¹, D. KARRAY², T. BOUASSIDA²

1. Groupement de Médecine du Travail de Sfax

2. Division de l'Inspection médicale Régionale de travail de Sfax

Introduction : Le télétravail connaît depuis plusieurs années un intérêt croissant tant de la part des entreprises que de celle des salariés. Qu'il soit pratiqué de manière régulière ou plus occasionnelle, il est considéré comme un mode de travail majoritairement apprécié par les salariés. Malgré de nombreux avantages potentiels, le télétravail peut également générer des risques pour les travailleurs et développer des troubles musculo-squelettiques (TMS) s'il n'est pas organisé de manière adéquate.

Objectifs : Déterminer la prévalence des TMS au cours du télétravail ainsi que leurs facteurs favorisants afin de mettre en place les mesures de prévention nécessaires.

Méthodes : Il s'agit d'une étude transversale descriptive incluant le personnel d'une société d'ingénierie informatique ayant le droit de travailler à distance et qui ont accepté de répondre anonymement à un questionnaire administré en ligne, qui comprenait des questions relatives aux données sociodémographiques, aux conditions ergonomiques et à la qualité de vie au télétravail. La prévalence des TMS était évaluée par le questionnaire Nordique.

Résultats : Il s'agit d'une société d'ingénierie informatique œuvrant 80 salariés sur le site de Sfax et 70 parmi eux sont concernés par le télétravail. 52 télétravailleurs ont répondu au questionnaire dont 44,2% femmes et 55,8 hommes, l'âge moyen était de 31 ans et l'ancienneté moyenne était de 3 ans. Le

télétravail est autorisé 5 jours par mois répartis volontairement par les concernés.

Depuis leur embauche 34,6% ont travaillé pendant une période supérieure à 1 mois à distance de façon consécutive.

Seulement 48,1% ont assisté à la sensibilisation faite par le médecin de travail sur les conditions ergonomiques de travail sur écran de visualisation. 44,3% des travailleurs ne respectent pas les règles ergonomiques malgré que 67,3% déclarent avoir les outils nécessaires pour le télétravail. Au cours de télétravail, 65,4% des personnes précisent qu'au télétravail, ils pratiquent plus de sport et 67,3 % se sentent plus épanouis.

La prévalence des TMS au cours du télétravail était 32,7%. En les décortiquant par régions anatomiques, on note que les atteintes du rachis cervical, du rachis dorsal, des épaules, des coudes, des poignets, des mains et des hanches étaient plus importantes. Seulement 23% des travailleurs ont consulté des médecins suite à ces douleurs et seulement 19% ont reçu un traitement.

Conclusion : Notre étude souligne la fréquence des TMS au télétravail. Ce mode de travail doit être donc inclus dans la démarche globale de prévention des risques conduite par l'entreprise. Les mesures de prévention à mettre en place concernent à la fois l'organisation du travail, la formation et l'information de l'encadrement et des salariés ou encore l'aménagement des postes de télétravail.

IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUE PROFESSIONNELS DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES DES MEMBRES SUPÉRIEURS

S. ERNEZ, S. ISMAIL, J. HSINET, E. BARAKETI, A. DALLAGI, N. KHOUJA, A. BENZARTI.

Service de médecine du travail et des maladies professionnelles, CHU La Rabta

Objectif : Identifier les facteurs de risque professionnels associés aux troubles musculosquelettiques des membres supérieurs (TMS-MS) dans un contexte professionnel.

Méthodes : Étude rétrospective analysant les dossiers médicaux de patients atteints de TMS-MS d'origine professionnelle suivis au service de médecine du travail de l'hôpital La Rabta entre 2000 et 2022.

Résultats : L'étude a inclus 131 patients dont 80,9% de femmes, d'âge moyen de $43,7 \pm 8,5$ ans. Les secteurs les plus représentés étaient le secteur du textile (27,5%), l'automobile (25,2%) et l'électronique (11,5%). Les postes d'opérateurs de montage/assemblage (23,7%) et de machines à coudre (17,6%) étaient prédominants, avec une ancienneté professionnelle moyenne de $18,48 \pm 9,16$ ans. Les facteurs biomécaniques incluaient la répétitivité des mouvements au niveau des poignets (75,5%), des épaules (63,9%) et des coudes (62,6%), avec des associations fréquentes entre répétitivité et postures extrêmes des articulations (19,1%) ou positions statiques (25,2%). Les facteurs organisationnels comprenaient un rendement exigé (74,8%), une durée moyenne de travail de 8 ± 1 h/jour avec une à deux pauses par jour d'une durée moyenne de $31,9 \pm 13,4$ min dans 63,4% des cas. Les facteurs psychosociaux identifiés étaient la précision requise (13%) et la concentration exigée (3,8%). L'analyse statistique a montré des corrélations significatives entre la survenue des TMS-MS dans l'année et l'exigence de rendement ($p=0,01$), l'ancienneté professionnelle ($p<0,001$) et le nombre de pauses ($p=0,042$).

Conclusion : Notre étude a mis en évidence l'interaction complexe entre les facteurs de risque biomécaniques, organisationnels et psychosociaux dans la genèse des TMS-MS en milieu professionnel. Les résultats suggèrent que les stratégies préventives devraient adopter une approche multifactorielle, intégrant ces différentes dimensions pour une meilleure efficacité préventive.

EVALUATION DU STRESS PROFESSIONNEL CHEZ LES DOCKERS EN SERVICE AU PORT DE DOUALA - CAMEROUN

J.S. KAPTUE¹, J. DIEUBOUÉ², J.R. BOUNA³, J. SIAKAM LEUNGA⁴, MN. PODIE⁶, BH. MBATCHOU NGAHANE^{3,5}

1. UIESSTE-FM Bondeko-Douala
2. Unité de santé au travail Enéo Cameroun, Douala
3. Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques, (Université de Douala)
4. Centre médical du GPAC, Douala
5. Hôpital Général de Douala
6. Hôpital Protestant de la Cité SIC, Douala

Introduction : La compétitivité et les exigences des performances exposent d'avantage les travailleurs à la pression et au stress. Le stress est un mécanisme de réponse à la pression liée aux contraintes professionnelles. L'objectif de ce travail était d'évaluer le stress chez les dockers en service au Port de Douala.

Méthodes : Etude transversale ayant inclus les dockers du port de Douala. Les données ont été récoltées du 28 au 30 août 2019, à l'aide d'un questionnaire INRS Cail et al. 2000.

Résultats : Nous avons inclus total 322 participants qui étaient tous des hommes. La moyenne d'âge était de 38,71 ans. La majorité était droitier (77,6%) et travaillant en quart (47,5%). Parmi eux, 45 (soit 14,98%) souffraient de stress (un peu, beaucoup et énormément). Les périodes contraignantes étaient la nuit et l'après-midi (38,2%) et 64% n'étaient pas satisfaits de leur travail. Les signes associés au stress comprenaient : la bouche sèche (3,40%); la fatigue intense (9%), les difficultés d'endormissement (3,70%) et les insomnies (3,10%). Les manifestations les plus fréquentes étaient : l'anxiété (26,27%), la nervosité ou des tremblements (1,60%). Le rythme de travail est associé à tous les types de stress [cardio-vasculaire ($p=0,003$), anxiété ($p=0,000$), gastro-intestinal ($p=0,006$) et l'anxiété ($p=0,0001$)]. Le travail contraignant est associé à l'anxiété ($p=0,043$). Les problèmes gastro-intestinaux et l'anxiété sont respectivement associés au nombre d'heure de travail journalier ($p=0,009$, $p=0,000$), et également lié à la satisfaction au travail ($p=0,002$).

Conclusion : L'étude permet de relever l'importance des manifestations et des troubles fonctionnels engendrés par le stress en dépit de sa faible prévalence. Les données socio-épidémiologiques permettront de formuler les plaidoyers pour renforcer la prévention des problèmes psychosociaux dans ce métier.

IMPACT DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES SUR LA PERFORMANCE AU TRAVAIL DES JEUNES MÉDECINS

I. BEN HNIA¹, N. RMADI¹, A. HRAIRI¹, R. AFFES², O. WALHA², M. HAJJAJI¹, ML. MASMOUDI¹, K. JMAL HAMMAMI¹

1.Service de médecine du travail – CHU Hédi Chaker de Sfax

2.Département de médecine de famille – Faculté de médecine de Sfax

Objectifs : Evaluer la performance au travail chez les jeunes médecins et de déterminer l'impact de la santé mentale sur leur performance au travail.

Méthodes : Etude transversale, descriptive et analytique, réalisée durant les mois d'août, septembre et octobre 2024, auprès des résidents en médecine exerçant en Tunisie. Les données ont été collectées à l'aide d'un questionnaire en ligne hébergé sur Google Forms et diffusé via les réseaux sociaux. Il abordait les caractéristiques socio-professionnelles et les antécédents de troubles psychiatriques. Deux groupes ont été identifiés : G1 (résidents ayant des antécédents psychiatriques) et G2 (résidents sans antécédents psychiatriques). La performance au travail a été évaluée à l'aide de l'échelle « Individual Work Performance Questionnaire (IPWQ) » qui détermine les niveaux de performance liée aux tâches, la performance contextuelle et les comportements contre-productifs.

Résultats : Au total, 197 résidents ont participé à la présente étude avec une prédominance féminine (sex-ratio = 0,98). L'âge moyen était de $28,6 \pm 2,4$ ans. Des antécédents de troubles psychiatriques ont été identifiés chez 11,8 % des participants. Les troubles dépressifs étaient retrouvés chez 47,82% suivis des troubles anxieux (34,78%). Le score moyen de performance liée aux tâches était plus faible chez le groupe G1 ($1,32 \pm 0,85$) par rapport au G2 ($1,63 \pm 0,8$), sans qu'il y ait une différence statistiquement significative. De même, pour la performance contextuelle ($1,67 \pm 0,79$ vs $1,8 \pm 0,83$). Par ailleurs, les comportements contre-productifs étaient significativement plus élevés dans le G1 ($1,95 \pm 0,92$ contre $1,43 \pm 0,86$; $p=0,008$).

Conclusion : La santé mentale des jeunes médecins joue un rôle important dans l'amélioration de la performance au travail. Il est crucial de mettre en place des mesures pour préserver la santé mentale des résidents afin de promouvoir des performances professionnelles optimales.

STRESS PROFESSIONNEL CHEZ LES ENSEIGNANTS D'UN GROUPEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE A SOUSSE.

A.ALOUI^{1,3}, E.TOULGUI^{2,3}, M.BOUHOULA^{1,3}, Z.ATHIMNI^{1,3}, N.GANNOUN^{1,3}, M.MAKHLOUFI^{1,3}, A.CHOUCHANE^{1,3},

M.MAOUA^{1,3}, A.BRAHEM^{1,3}, H.KALBOUSSI^{1,3},
O.EL MAALEL^{1,3}, S.JEMNI^{2,3}, I.KACEM^{1,3},
S.CHATTI^{1,3}

1.Service de Médecine du travail et pathologies professionnelles du CHU Farhat Hached de Sousse –Tunisie

2.Service de médecine physique et de réadaptation CHU Sahloul- Tunisie

3.Faculté de médecine de Sousse 4002 Sousse – Tunisie.

Objectifs : Déterminer la prévalence et les déterminants du stress professionnel chez les enseignants d'un groupement d'enseignement privé à Sousse.

Méthodes : Etude transversale menée auprès des enseignants d'un Groupe d'enseignement privé dans la ville de Sousse entre Octobre et Décembre 2022. Les données ont été recueillies grâce à un questionnaire anonyme élaboré en format électronique « Microsoft Forms » distribué par mail. Le questionnaire comporte les données socioprofessionnelles et les données médicales. Le stress professionnel a été évalué par le questionnaire de Karasek.

Résultats : Au total, 241 questionnaires ont été inclus ce qui représente un taux de réponse de 90,14%. L'âge moyen des enseignants dans cette étude était de $39,98 \pm 9,14$ ans avec une prédominance féminine (56,8%) et un sex Ratio (H/F) de 0,75. Dans cette population, 181 enseignants (75,1%) exerçaient dans la composante universitaire du Groupe (Enseignement Supérieur) et 60 enseignants (24,9%) travaillaient dans la composante scolaire du Groupe (Enseignement primaire). L'ancienneté moyenne dans l'enseignement en général était de $10,9 \pm 8,82$ années et celle dans ce groupement d'enseignement était de $3,49 \pm 2,95$ ans. Les participants travaillaient en moyenne $4,88 \pm 1,49$ heures par jour et $16,92 \pm 7,39$ heures par semaine. En se référant au modèle bidimensionnel de Karasek, 59 (24,5%) des 241 enseignants étaient classés dans une situation de «Jobstrain» associant une : Faible latitude et une forte exigence professionnelle. En complétant ce modèle par la suite par la troisième dimension du soutien social au travail, 35 (14,5%) des 241 enseignants, étaient classés dans une situation dite d'«Isostrain» associant une faible latitude, une forte exigence professionnelle et un faible soutien social. Seul le genre féminin était associé au «Isostrain» ($p=0,03$).

Conclusion : Le stress professionnel est une réalité touchant la plupart des secteurs d'activité, notamment l'enseignement. Ainsi, une attention particulière d'ordre préventive est nécessaire.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL : UNE EXPOSITION SOUS-ESTIMÉE ETUDE AUPRÈS DES TRAVAILLEURS DU GOUVERNORAT DE SOUSSE.

I.AISSA, S.TRIKI, N.BEN ARBIA, CH.HARRATHI, K.HAJ MABROUK, B.ZANDAH, D.JAMMALI, R.GHANNAM, O.ELMAALEL, J.MAATOU, L.BOUZGARROU

1.Service Hospitalo-Universitaire de Médecine du Travail et Pathologie Professionnelle, Hôpital Régional Haj Ali Soua de Ksar Hellal.

2.Groupement de Médecine du Travail de Sousse

3.Département de Médecine communautaire et épidémiologie de la Faculté de Médecine de Sousse

4.Service de Médecine du Travail de Farhat Hached Sousse

Objectifs : Evaluer les risques psycho-sociaux (RPS) parmi les travailleurs du gouvernorat de Sousse et leurs déterminants.

Méthodes : Étude transversale conduite auprès d'un échantillon représentatif des travailleurs bénéficiant de couverture médicale par le Groupement de Médecine du Travail de Sousse. Les questionnaires de Segrisme et de Karasek ont été utilisés pour évaluer les RPS en particulier les situations d'iso-strain.

Résultats : Parmi les 1878 travailleurs, l'âge moyen était de $35,07 \pm 9,06$ ans. Parmi ces sujets, 56% étaient des femmes, 91,5% exerçaient au secteur privé et 22,1% à des horaires de nuit.

Le salaire du travailleur interrogé était la seule source de revenu de la famille dans 53,4% des cas. Selon le questionnaire de Segrisme, le score de moyen d'effort $14,39 \pm 4,50$; de récompense de $19,86 \pm 6,09$; de surinvestissement $14,35 \pm 2,71$, avec 5,2% des travailleurs exposés à un déséquilibre entre efforts et récompenses. Selon le modèle de Karasek, les scores moyens de latitude décisionnelle étaient de $38,34 \pm 8,36$ [38-90], celui de demande psychologique $23,05 \pm 4,56$ [09-40] et de soutien social $23,16 \pm 4,27$ [8-30]. Parmi les travailleurs 21,4% étaient en situation

de job-strain et 16,3% en iso-strain. L'analyse univariée a conclu que, l'iso-strain était significativement associé à des caractéristiques de l'entreprise (secteur d'activité, nombre des salariés, contrôle strict des procédures...) et du travailleur (âge, niveau d'éducation, catégorie professionnelle, travail de nuit, pratique d'activité physique, type d'alimentation...). La régression logistique binaire a retenu que l'iso-strain était plus élevé parmi les femmes, les travailleurs exerçant dans les grandes entreprises (OR=0,99- [0,99-1]) et celles n'ayant pas de comité de santé sécurité actif (OR=0,30, [0,173-0,52]), les travailleurs femmes (OR=0,650, [0,433-0,976]), ceux ayant un niveau d'éducation élevé (OR=1,463, [1,056-2,027]), ceux occupant le poste de cadre (OR=0,630, [0,458-0,866]), ceux ayant un contrôle stricte des procédures (OR=1,975, [1,281-3,045]), ayant un nombre de jours travaillés par semaine plus élevé (OR=0,420, [0,244-0,658]), et ceux ne pratiquant pas d'activité physique (OR=2,064, [1,392-3,060]).

Conclusion : Les RPS associés au travail sont associés à de lourdes conséquences sur la santé mentale mais aussi physique. L'intervention sur les déterminants de ces risques doit faire partie intégrante des stratégies préventives du médecin du travail.

L'EXEMPTION POUR CAUSE PSYCHIATRIQUE DE CERTAINES FONCTIONS MILITAIRES : UNE ETUDE SUR 10 ANS

H. ZIEDI, S. KAMOUN, N. KHATERCHI, N. HAMDI, F. GHZAIEL, A. AMRI
Centre Militaire de Médecine du travail et de Sécurité Professionnelle (CMMTSP) - DG Santé Militaire

Objectif : Identifier les types de pathologies psychiatriques incriminées dans la prescription de l'exemption de certaines tâches et préciser les répercussions de ces pathologies sur l'aptitude médicale au travail du militaire.

Méthodes : Étude descriptive et rétrospective menée sur une période de 10 ans (de 2014 à 2024) ayant intéressé les demandes d'exemption de certaines tâches militaires pour motif psychiatrique adressées au Centre Militaire de Médecine du Travail et de Sécurité Professionnelle.

Résultats : Durant la période d'étude, 1584 demandes d'exemption pour cause

psychiatrique ont été colligées. La population était majoritairement masculine (99,3%) avec un âge moyen de 38±8,3 ans. Les militaires étaient répartis en officiers (5,3%), sous-officiers (47,3%) et hommes de troupes (47,1%). L'ancienneté professionnelle moyenne au service armé était de 17,8±8,2%. Les spécialités militaires les plus pourvoyeuses en exemption pour cause psychiatrique étaient l'infanterie (22,4%) et le transport (15,2%). Les épisodes dépressifs caractérisés représentaient la principale cause de demande d'exemption de certaines fonctions militaires (66,9 %) suivis des états de stress post-traumatique (15,9 %), des troubles de l'adaptation (6,5 %) et des troubles anxieux (4,3 %). La demande d'exemption était accordée dans 77% des cas. Il s'agissait d'une éviction du port d'arme dans 97,1% des cas avec une durée moyenne d'exemption de 4±2 mois. Une proposition de comparution devant la commission de réforme était décidée chez 17,3% des demandeurs d'exemption. Une inaptitude définitive à la fonction de militaire en activité a été proposée par l'unité d'appartenance chez 11 personnels.

Conclusion : La pathologie psychiatrique représentait un motif fréquent de demande d'exemption de certaines fonctions du militaire en activité, pouvant aboutir parfois à une inaptitude définitive au service armée. Une prise en charge psychologique adéquate s'avère primordiale pour préserver les capacités opérationnelles des troupes.

EVALUATION DES CONNAISSANCES, DES ATTITUDES ET PRATIQUES DES MEDECINS SUR L'APPLICATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE MENTALE AU TRAVAIL

K.SAADANI, N.DAIKHI, M.MERSNI, R.NAKHLI, G.BAHRI, D.BRAHIM, S.CHEMINGUI, M.BANI, N.LADHARI

Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle de l'hôpital Charles Nicolle

Objectif : Evaluer le niveau de connaissances des médecins sur l'application de l'Intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la santé mentale au travail (SMT).

Méthodes : Etude descriptive transversale menée durant la période allant du premier au 15 novembre 2024 à l'aide d'un questionnaire

anonyme administré via Google Forms, incluant des items sur le niveau de connaissance, des attitudes et des pratiques sur l'application des outils d'IA dans le contexte de la SMT.

Résultats : Au total, 146 médecins ont participé à l'étude. Quatre-vingt pour cent d'entre eux étaient âgés de moins de 30 ans. Le sex-ratio (H/F) était de 0,97. La majorité des participants (93 %) ont déclaré n'avoir reçu aucune formation sur l'application de l'IA à la santé. Parmi les participants, seulement 22 % avaient été exposés à des informations sur l'utilisation de l'IA dans le domaine de la SMT. Les principales sources d'information étaient des articles scientifiques (n :17 participants) et des conférences médicales (n :10). Environ 60 % des participants ont indiqué que les outils d'IA faisaient partie intégrante des pratiques de SMT. Les outils perçus comme les plus couramment utilisés en SMT comprenaient les chatbots pour le soutien psychologique (48 %), l'analyse des données cliniques (58 %) et les diagnostics automatisés (41%). Les avantages de l'IA les plus fréquemment cités étaient le suivi des patients à distance (71 %), la réduction des coûts des soins de santé (53 %), l'accélération des processus de diagnostic (48 %) et l'amélioration de la précision des diagnostics (41 %). Les préoccupations éthiques (45 %), le coût élevé (40 %), le manque de confiance (59 %), les problèmes de sécurité des données (55 %) et le manque de formation (49 %) étaient apparus comme des facteurs significatifs influençant les perceptions. Toutefois, 76 % d'entre eux se sont déclarés intéressés par les possibilités de formation, ce qui témoigne de leur volonté d'adopter les outils de l'IA. L'optimisme quant au rôle futur de l'IA était fort, 71,9 % des participants prédisant sa contribution significative aux soins de SMT dans les 5 à 10 prochaines années.

Conclusion : L'étude met en évidence une lacune importante dans la formation spécialisée des médecins en ce qui concerne l'application de l'IA à la santé et à la santé mentale au travail. Elle souligne la nécessité d'initiatives éducatives ciblées pour améliorer les connaissances et faciliter l'intégration des outils d'IA dans la pratique clinique.

ASPECTS REGLEMENTAIRES POUR LA PRESERVATION DE LA SANTE MENTALE AU TRAVAIL A TRAVERS DES EXEMPLES DANS LE MONDE

K.KALLEL, W.SEJIL, H.CHERIF, I.TOUNSI, H.GUELLOUZ, L.MAHJOUB

Direction Générale de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail

Introduction : La santé mentale au travail est un sujet de plus en plus important à l'échelle mondiale. De nombreux pays ont mis en place des législations qui tiennent compte des problèmes de santé mentale au travail et qui varient d'un pays à l'autre.

Objectif : Donner un aperçu des aspects réglementaires liés à la prévention des troubles de la santé mentale au travail dans différents pays du monde pour s'en inspirer aux prochaines réformes de la législation nationale en santé et sécurité au travail (SST).

Méthodes : Etude de la base de données mondiale de législation en matière de SST de l'organisation internationale de travail (OIT) et les sites web gouvernementaux pour explorer les aspects réglementaires de la SST et leur spécificité pour la santé mentale. Nous nous sommes limités aux conventions internationales et aux lois.

Résultats : La convention fondamentale n°155 et sa recommandation n°164, et la convention fondamentale n° 187 et sa recommandation n° 197, prévoient que la politique SST devra tenir compte des capacités physiques et mentales des travailleurs. La convention n°161 et sa recommandation n°171, stipule que les services de santé au travail doivent conseiller l'employeur, les travailleurs et leurs représentants sur les exigences requises pour favoriser une santé physique et mentale optimale en relation avec le travail et adapter le travail aux capacités des travailleurs compte tenu de leur état de santé physique et mentale. En 2019, l'OIT a adopté la convention n°190 et sa recommandation n°206, qui traitent des responsabilités des employeurs en matière de prévention et de protection contre la violence et le harcèlement. Dans 55 pays, les lois relatives à la SST couvrent la santé physique et mentale. En France, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs et de planifier la prévention. En Belgique, selon la loi du 4 août 1996, l'employeur est tenu de la protection des travailleurs contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. En Espagne, le système SST se concentre sur la santé et le bien-être des travailleurs, et selon la

loi du 8 novembre 1995, les employeurs doivent évaluer et traiter les facteurs de travail qui peuvent contribuer au stress, à l'épuisement professionnel et à d'autres problèmes de santé mentale. En Allemagne la loi générale sur l'égalité de traitement du 14 août 2006 donne droit à tout travailleur de refuser de travailler si l'employeur ne prend pas des mesures adaptées pour stopper le harcèlement ou le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. La loi Finlandaise n° 738/2002 sur la SST énonce des dispositions qui prennent en compte les aspects psychosociaux au travail, la violence, le harcèlement, même, lors de la conception et de la planification du travail. Au Québec, la loi 1979 de SST telle que modifiée en 2021, a introduit l'intégrité physique et psychique des travailleurs dans toutes ses dispositions relatives au droit de refus, obligations des employés, obligations des employeurs, programme de prévention, médecin responsable des services de santé d'un établissement, fonctions de la commission de la SST, inspection et maître d'œuvre.

Au Burkina Faso, selon la loi n° 28/2008, le chef d'établissement prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Conclusion : Il y a une avancée réglementaire dynamique en matière de préservation de la santé mentale au travail à l'échelle internationale, contre une absence totale de texte juridique national encadrant la santé mentale au travail. La politique nationale SST devra tenir compte dans son axe législatif de la préservation de la santé mentale en s'inspirant des réformes mises en place par différents pays du monde.

LA PROMOTION DE LA SANTE DES SOIGNANTS : ANALYSE DES HABITUDES ALIMENTAIRES ET D'ACTIVITE PHYSIQUE PARMIS LE PARAMEDICAUX DE L'HOPITAL DE KSAR HELLAL

N. BEN ARBIAA¹, I. MAAROUFI¹, AISSA¹, O. DALDOUL¹, A. BAROUDI¹, CH. HARRATHI², L. BOUZGAROU¹.

1. Service Hospitalo-Universitaire de Médecine du Travail et Pathologie Professionnelle, Hôpital Régional Haj Ali Soua de Ksar Hellal

2. Service Hospitalo-Universitaire de Médecine du Travail et Pathologie Professionnelle, Hôpital Houcine Bouzaïene Gafsa

Objectif : Evaluation des habitudes alimentaires et de la pratique de l'activité physique parmi le personnel paramédical de l'Hôpital Régional Haj Ali Soua de Ksar Hellal.

Méthodes : Une étude transversale exhaustive conduite auprès des paramédicaux de l'hôpital de Ksar Hellal. La collecte des données s'est basée sur une fiche auto administrée. La pratique de l'activité physique était évaluée par le Questionnaire International sur l'Activité Physique (IPAQ) dans sa version arabe validée. Le questionnaire d'adhésion au régime Méditerranéen (MSD) à 13 items dans sa version arabe a été utilisé pour analyser des habitudes alimentaires avec un score total variable de 0 à 13.

Résultats : Au total, 101 personnels soignants ont été inclus. L'âge moyen a été de 41 ± 9.9 ans et le sexe ratio de 0.22. Parmi les répondants, 52.4% étaient des infirmiers, 18.3% des techniciens supérieurs et 12.2% des aides-soignants. L'ancienneté moyenne au poste était de 13.56 ± 8.3 ans toutes catégories confondues. Parmi les participants, 15.9% était diabétique et 9.8% hypertendu avec 35% des cas qui avaient un travail de nuit fixe. Le score moyen d'IPAQ a été de 0.49 ± 0.52 . L'activité physique des participants était considérée comme faible dans 52.4% des cas, moyenne dans 46.3% des cas et élevée dans 1.2%. Concernant les habitudes alimentaires, le score moyen était de 6.73 ± 1.89 . L'adhésion à la consommation régulière des fruits, légumes, noix et légumineuses étaient la plus élevée parmi le personnel répondant. Parmi les personnes interrogées, 86.6% avaient un score d'adhésion moyen au RM et 13.4% une adhésion faible. De meilleures habitudes alimentaires étaient significativement plus rapportées par le personnel du genre masculin ($p=0.001$), ceux ayant des ATCD médicaux ($p=0.049$) et ceux ayant des niveaux d'activité physique plus élevés ($p=0.003$).

Conclusion : L'effet protecteur du régime méditerranéen contre plusieurs pathologies dont les maladies cardiovasculaires, n'est plus à démontrer. Cependant l'adhésion à ce régime a diminué ces dernières années, en particulier parmi les populations actives. La consolidation des bonnes habitudes alimentaires et de pratique d'activité physique garantissent la promotion de la santé des soignants, priorité déclarée par l'OMS pour le renforcement des systèmes de santé.

DEPISTAGE DES DYSLIPIDEMIES EN MILIEU PROFESSIONNEL

A. BELKAHLA, I. YOUSSEF, G. BAHRI, M. MERSNI, N. LADHARI

Service de pathologie professionnelle et d'aptitude au travail – CHU Charles Nicolle

Objectifs : Déterminer la fréquence de la dyslipidémie décelée à la visite médicale d'embauche chez une série de candidats au travail dans une grande entreprise publique et décrire ses composantes.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective, menée dans une grande entreprise publique. Le recueil des données, basé sur une fiche pré-établie, était fait à partir des dossiers médicaux des candidats à des postes de travail variés, adressés à l'unité de médecine de travail de l'entreprise pour un avis médical d'aptitude à l'embauche, durant la période 2019-2022. La dyslipidémie était définie par des taux de : cholestérolémie totale $\geq 5,2$ mmol/l et/ou de triglycéridémie $\geq 2,26$ mmol/l.

Résultats : Sur le total des 3295 candidats examinés à l'embauche, 497 (15,1%) avaient des perturbations du bilan lipidique. Leur âge moyen était de $29,8 \pm 4,3$ ans avec une nette prédominance masculine (sex-ratio = 4,4). Ils étaient sans antécédents pathologiques personnels dans 80,5% des cas. La consommation tabagique était retrouvée chez 45,1% des candidats. Un éthyisme était déclaré dans 2,6% des cas. Un surpoids et une obésité étaient décelés dans respectivement 42,7% et 26% des cas. L'examen cardiovasculaire a retrouvé une HTA associée chez 10,9% des candidats dyslipidémiques et une glycémie à jeun élevée chez 10,1% (12 cas de diabète sucré et 19 cas de pré-diabète). La dyslipidémie était à type d'hypercholestérolémie dans 36,4% des cas, d'hypertriglycéridémie dans 46,5% des cas et mixte dans 17,1%. Le recours à des consultations spécialisées était nécessaire dans 37,8% des cas (consultations d'endocrinologie dans 11,5% et de cardiologie dans 5,8% des cas). Au terme des visites médicales, les candidats dyslipidémiques ont été déclarés aptes à leur poste de travail dans 87,9% des cas.

Conclusion : La dyslipidémie est une pathologie fréquente chez la population adulte et souvent méconnue. Le rôle de la médecine

du travail dans le dépistage de cette affection chez la population active est important.

APPORT DE LA VISITE MEDICALE PERIODIQUE DANS LE DEPISTAGE DES MALADIES CHRONIQUES

W.GDICH, S.BELAAM, N. CHAOUCH, H. ZIEDI, N. MECHERGUI.

Service de médecine du travail, Hôpital Habib Thameur

Objectif : Décrire l'intérêt de la visite médicale périodique dans le dépistage des pathologies chroniques chez le personnel de santé.

Méthodes : étude descriptive rétrospective ayant intéressé les PS ayant consulté le service de médecine du travail de l'hôpital Habib Thameur pour une visite périodique durant la période allant du premier janvier au 30 novembre 2024.

Résultats : Au total, 389 personnels de santé ont consulté au cours de la période d'étude. Les PS dont les dossiers médicaux étaient complets ont été inclus dans cette étude soit 171. La population était à prédominance féminine (81%) avec un âge moyen de 44 ± 10 ans et une ancienneté professionnelle moyenne de $13,6 \pm 9$ ans. Les PS appartenaient principalement à des services de chirurgie dans 27,5%, de médecine dans 18,1% et de médecine aigue dans 15,8%. Les infirmiers ont représenté 50,9%, les agents administratifs 18,1% et les ouvriers 14%. Les principales maladies dépistées étaient : l'hypercholestérolémie (11 ; 1%), l'hypertriglycidémie (1,8%), l'hypertension artérielle (4,7%), l'obésité (29,2%), l'anémie (24%) et la dysthyroïdie (4,1%). Une pathologie psychiatrique était retrouvée chez 6,4% des cas. Une orientation vers une autre consultation spécialisée était demandée dans 22% des cas.

Conclusion : Les pathologies chroniques mal suivies constituent chez notre population les principales causes d'inaptitude. Un dépistage précoce des maladies chroniques et une surveillance médicale régulière des PS s'avèrent indispensables afin de préserver leur santé

LA SANTE MENTALE AU TRAVAIL DANS UNE ENTREPRISE DE FILATURE TEXTILE EN TUNISIE

A. DALLAGI¹, N. KHOUJA¹, O. GUESMI², I. ZAHOUANI², E. BARAKETI¹, S.ISMAIL¹,

N. ELLILI¹, S. GHRIBI¹, C.SAID¹, J.HSINET¹, A.BENZARTI¹.

1. Service de Médecine du Travail et de Maladies Professionnelles, Hôpital la Rabta
2. Service autonome de Médecine du Travail.

Objectifs : Evaluer l'état de santé mentale chez les travailleurs d'une entreprise de filature textile et identifier des facteurs associés à une altération de la santé mentale chez cette catégorie professionnelle.

Méthodes : Etude transversale descriptive menée auprès de travailleurs volontaires d'une société de filature au cours du mois de Novembre 2024. Les participants ont répondu à un auto-questionnaire anonyme incluant trois échelles psychométriques dans leur version arabe validée : GAD-7 (General Anxiety disorder-7), PHQ-9 (Patient Health Questionnaire-9) et PSS (Perceived Stress Scale).

Résultats : L'étude a inclus 144 travailleurs âgés en moyenne de $36,5 \pm 9,1$ ans, avec un sex-ratio de 0,3. Parmi eux, 51,4 % étaient mariés. La majorité occupait des postes d'ouvriers (81,9 %), de mécaniciens (7,6 %) ou d'agents administratifs (6,3 %), avec une ancienneté professionnelle médiane de 11 ans. Ils travaillaient dans les départements de filature sèche (23,6 %), de filature humide (20,8 %) et de bobinage (18,8 %). Des comorbidités étaient présentes chez 24,3 % des sujets. Des symptômes anxieux et dépressifs étaient respectivement rapportés dans 40,3 % et 43,1 % des cas, tandis qu'un stress perçu élevé était noté chez 64,6 % des participants. L'anxiété était significativement associée aux comorbidités ($p=0,019$), à l'âge ($p=0,032$) et à l'ancienneté professionnelle ($p=0,025$). La dépression était associée au sexe ($p=0,012$) et au statut matrimonial ($p=0,028$). Un stress perçu élevé était corrélé au statut matrimonial ($p=0,032$), à l'hypertension artérielle ($p=0,043$) et à l'ancienneté professionnelle ($p=0,001$). Enfin, le stress perçu élevé montrait une forte association avec l'anxiété et la dépression ($p<0,001$).

En analyse multivariée, l'anxiété et le stress perçu élevé restaient positivement associés à l'ancienneté professionnelle, avec un OR de 1,059 (IC95%=1,007-1,114 ; $p=0,025$) et 1,103 (IC95%=1,034-1,176 ; $p=0,003$), respectivement.

Conclusion : Une exposition prolongée à des facteurs de risques psycho-organisationnels, notamment dans l'industrie de la filature, combinée à des facteurs individuels, peut altérer la santé mentale des travailleurs à la chaîne et, par conséquent, nuire à leurs performances professionnelles. Cela souligne l'importance de mettre en place des stratégies préventives pour améliorer les conditions de travail et gérer les risques psychosociaux en milieu professionnel.

DEPISTAGE DE LA SOMNOLENCE CHEZ LE PERSONNEL DE SOIN

W. AYED, S. AYARI, A. AYADI, O. JLASSI, J. REJEB, I. MAGROUN

Service de médecine du travail et des maladies professionnelles, Hôpital Abderrahmane MAMI Ariana Tunisie

Objectifs : Décrire les caractéristiques épidémiologiques du personnel de soins (PS) présentant une somnolence.

Méthodes : Il s'agissait d'une étude descriptive transversale ayant intéressé le PS de deux hôpitaux universitaires de l'Ariana ayant consulté le service de médecine du travail dans le cadre de la visite médicale périodique. Le recueil des données a été réalisé à l'aide d'un auto-questionnaire précisant les caractéristiques socioprofessionnelles et médicales des PS et le HAD. Le dépistage des troubles du sommeil a été fait par l'échelle Epworth pour le dépistage de la somnolence.

Résultats : Quatre-vingt et un PS ont répondu au questionnaire. La moyenne d'âge était de $39 \pm 10,2$ ans. Le sex-ratio (H/F) était de 0,11. Les postes de travail les plus occupés étaient les infirmiers (38%) et les techniciens supérieurs (26%). Le travail de nuit était retrouvé chez 5% des cas. L'ancienneté professionnelle moyenne variait entre un et 38 ans. Dans 74 % des cas ($n=60$), le sommeil était normal. Une somnolence diurne était détectée chez 17% ($n=14$) des PS. Une relation statistiquement significative entre la somnolence diurne et l'anxiété était retrouvée ($p=0,01$; OR=5,107 IC95% [1,303-20,014]).

Conclusion : La somnolence diurne était fréquente chez le PS ayant une personnalité anxieuse avec une prédominance féminine. L'aptitude au travail est évaluée au terme des explorations spécialisées à la recherche d'un SAOS.

BIEN ÊTRE ET SATISFACTION AU TRAVAIL CHEZ LE PERSONNEL DE SANTE D'UN HÔPITAL UNIVERSITAIRE

F. BOUJMIL, M. MERSNI, R. NAKHLI, D. BRAHIM, S. CHEMINGUI, M. BANI, N. LADHARI

Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle-Hôpital Charles Nicolle

Objectif : Evaluer la satisfaction globale au travail du Personnels de Santé (PS) de l'hôpital Charles Nicolle moyennant un questionnaire validé en langue française et arabe.

Méthodes : Etude transversale menée auprès du PS de l'hôpital Charles Nicolle consentant durant la période allant du premier septembre au 31 octobre 2024. Les données ont été recueillies par un questionnaire de 63 items, qui évaluait le bien-être et la satisfaction des participants sur plusieurs aspects en utilisant une échelle de Likert à quatre niveaux et comportant six dimensions : Le soutien perçu par le supérieur au travail, l'engagement affectif, l'épuisement émotionnel, le conflit travail/famille, les efforts extrinsèques et la satisfaction au travail. Le questionnaire présentait une bonne consistance interne et était validé en langue française et arabe. Le questionnaire était auto-administré au PS qui se rendait au service de médecine du travail de l'hôpital Charles Nicolle de Tunis pour une visite médicale.

Résultats : Au total, nous avons colligé 30 participants. L'âge moyen était de $45,37 \pm 10,3$ ans avec un sex-ratio (F/H) de 2,3. Quarante-vingt-six pourcent étaient mariés et avaient au moins un enfant à charge. La catégorie professionnelle la plus représentée était celle des techniciens supérieurs dans 34 % des cas. L'ancienneté professionnelle moyenne était de $17,27 \pm 10,1$ ans. Les services des laboratoires et les services chirurgicaux étaient les plus représentés dans 32% et 26% des cas respectivement. Le travail en équipe était rapporté dans 53% des cas. Le nombre de personnels dans l'équipe de travail était inférieur à 10 dans 83% des cas. Un soutien perçu par le supérieur était trouvé dans 40% des cas. Près de 20% des cas présentaient un épuisement émotionnel secondaire à leur travail et 33% des participants révélaient des efforts extrinsèques. L'engagement affectif était

présent dans 37 % des cas. Seulement 14% des cas présentaient un conflit travail/famille. Globalement, 73% des participants étaient satisfaits au travail.

Conclusion : La satisfaction au travail, bien que généralement présente, est mise à l'épreuve par une inadéquation entre la vie professionnelle et personnelle, par des efforts extrinsèques parfois intenses et par le manque de soutien hiérarchique.

EVALUATION DU COUT DIRECT DE L'ABSENTEISME LIÉ AUX CONGÉS DE MALDIES DE LONGUE DURÉE CHEZ LES TRAVAILLEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE : ETAT DES LIEUX DE LA COMMISSION MÉDICALE DE CONTROLE DE L'ABSENTEISME DE L'HOPITAL CHARLES NICOLLE

W.AYED¹, M.MERSNI¹, I.YOUSSEF²,

N.MECHERGUI³, H.BENSAID⁴,

N.CHAOUËCH³, R.NAKHLI¹, F.BOUJMIL¹,

D.BRAHIM¹, G.BAHRI¹, M.BANI¹, N.LADHARI¹

1.Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle - Hôpital Charles Nicolle de Tunis

2.Service de Médecine du Travail -Hôpital Mongi Slim

3.Service de Médecine du Travail - Hôpital Habib Thameur

4.Service de Médecine du Travail - Centre de Maternité et de Néonatalogie

Objectifs : Dérivier les caractéristiques socio-professionnelles et estimer le cout direct lié à l'absentéisme chez les travailleurs de la fonction publique pour congés de maladie de longue durée pour cause psychiatrique.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective ayant inclus les travailleurs de la fonction publique adressés à la Commission Médicale de Contrôle de l'absentéisme, implémentée dans le service de Médecine du Travail de l'hôpital Charles Nicolle et composée de psychiatres, de médecins du travail. Cette étude était réalisée durant la période allant de premier Août 2022 au 15 Novembre 2024. L'estimation du coût direct de l'absentéisme lié aux congés de maladie de longue durée pour cause psychiatrique tenait compte du nombre des jours d'arrêts de maladie prescrits par les médecins traitants et sur la base du salaire mensuel moyen net par catégorie professionnelle.

Résultats : Nous avons colligé 1875 travailleurs adressés à la Commission Médicale de Contrôle de l'absentéisme. L'âge moyen des consultants était de $46,1 \pm 16,96$ ans. Le sex ratio (H/F) était de 0,31. Ils appartenaient majoritairement au secteur de la santé (82,8%). Les postes du travail les plus occupés étaient ceux des infirmiers (27,7%) suivi de ceux des ouvriers (19,8%). L'ancienneté professionnelle moyenne était de $16,96 \pm 10,34$ ans. Les maladies psychiatriques les plus représentées étaient les troubles anxio-dépressifs (85,5%), les troubles bipolaires (5,8%) et la schizophrénie (1,8%). La durée moyenne des jours d'absentéisme durant les 12 derniers mois était de $62,74 \pm 44,27$ jours. Les facteurs de décompensation des maladies psychiatriques étaient liés à un état de santé pathologique dans 35,4% des cas, d'ordre social dans 33,4% et d'ordre professionnel dans 29,9% des cas. Le coût global moyen de la maladie lié à l'absentéisme était de 5 208 018,75 dinars tunisiens (dt) avec un coût moyen de 2 777,61 dt par travailleur.

Conclusion : Le coût direct lié à l'absentéisme représentait la source de dépense la plus importante. Une prévention, basée sur le dépistage précoce des maladies psychiatriques et l'amélioration des conditions du travail, constitue la meilleure stratégie pour réduire les dépenses.

INTERET DE L'ENSEIGNEMENT INTERDISCIPLINAIRE PAR SIMULATION : EXPERIENCE CONCERNANT LA MEDECINE DU TRAVAIL ET L'ANESTHESIE-REANIMATION.

I.KACEM^{1,2}, A.MOUSSA^{1,2}, M.AJMI^{1,3}, A.MELLOULI^{1,3}, M.BOUHOULA^{1,2}, N.BELHAJ^{1,4}, M.MAOUA^{1,2}, O.EL MAALEL^{1,2}, M.KAHLOUL^{1,3}, W.NAIJA^{1,3}, A.CHAOUCH^{1,3}, A.ALOUI^{1,2}, N.MRIZAK¹.

1.Faculté de Médecine de Sousse.

2.Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse.

3.Service d'Anesthésie-Réanimation, CHU Sahloul de Sousse.

4.Service de Médecine de travail, CHU Sahloul de Sousse.

Introduction : Face à la complexité croissante des systèmes de santé, la collaboration interprofessionnelle est devenue indispensable pour garantir la qualité et la sécurité des soins.

Dans ce contexte, la simulation serait une méthode d'apprentissage parfaitement adaptée aux enseignements interdisciplinaires.

Objectif : Evaluer l'impact d'un programme de formation par simulation auprès d'un public interdisciplinaire comportant des personnels de la médecine du travail et d'anesthésie réanimation.

Méthodes : Etude pré-expérimentale de type avant/après. L'intervention a consisté en un programme de formation par simulation haute-fidélité, comportant deux journées et quatre scénarii : un scénario portant sur l'asthme aigu grave, un scénario portant sur l'arrêt cardiaque, un scénario portant sur le polytraumatisé et un scénario sur les brûlures thermique dans un contexte professionnel. L'évaluation des connaissances a été faite moyennant 5 questions à choix multiples pour chaque scénario. Les réponses ont été classées en « bonnes », « fausses ». L'évaluation de la formation a été faite moyennant un questionnaire auto-administré.

Résultats : Au total, 29 apprenants ont participé lors de la première journée et 25 lors de la deuxième. Les résultats des post-tests ont montré une amélioration des connaissances des participants pour les quatre scénarios. Cependant, les analyses statistiques n'ont pas permis de mettre en évidence des différences significatives. La compétence non technique la plus développée était « le travail d'équipe ». Du premier au quatrième scénario, les compétences non techniques ont progressivement évolué. Les apprenants étaient satisfaits de la globalité de l'expérience dans 86,2% au cours de la première journée et de 92,3% au cours de la deuxième journée.

Conclusion : A la lumière de nos résultats, il serait utile de généraliser les expériences d'enseignement interdisciplinaire par simulation dans notre pratique quotidienne.

IMPACT DE LA PATHOLOGIE PSYCHIATRIQUE SUR LA DECISION D'APTITUDE MEDICALE AU TRAVAIL

A. HAMDI, I.YOUSSEF, N.MECHERGUI, A.BELKAHLA, G.BAHRI, S.CHEMINGUI, H.BEN SAID, M.MERSNI, N.LADHARI
Service de pathologies professionnelles et d'aptitude au travail - hôpital Charles Nicole.

Objectifs : Décrire les caractéristiques cliniques et socio-professionnelles des salariés

atteints de pathologies psychiatriques (colligés dans une consultation de médecine du travail à l'hôpital Charles Nicolle) et étudier l'impact de ces pathologies sur la décision d'aptitude médicale au travail.

Méthodes : Etude observationnelle, descriptive et rétrospective ayant intéressé tous les dossiers des patients atteints de pathologies psychiatriques et qui ont été pris en charge à la consultation de médecine du travail de l'hôpital Charles Nicolle, durant la période allant du 2 janvier 2013 au 31 août 2023. Les principaux critères de jugement étaient : les symptômes rapportés, le diagnostic psychiatrique retenu et les décisions d'aptitude émises.

Résultats : Au total, 620 dossiers ont été colligés. Le sexe ratio était de 0,41. L'âge moyen était de 44 ans $\pm$ 10 ans avec des extrêmes allant de 25 à 63 ans. L'ancienneté médiane au poste du travail était de 17 ans avec des extrêmes allant de 1 à 41 ans. Les salariés travaillaient dans le secteur de la santé dans 69,5% des cas (cadre paramédical : 43,8%). Ils avaient le statut de « cadre moyen » dans 49,9% des cas. Ils faisaient partie des salariés du secteur public dans 85,3% des cas. Un tabagisme actif a été rapporté par 87 patients (14%). Les pathologies psychiatriques étaient représentées principalement par le syndrome dépressif dans 267 cas (43%) les troubles anxieux dépressifs (23,1%) et le trouble bipolaire (8,4%). Ces pathologies étaient liées à des facteurs extra professionnels dans 45% des cas. L'affection évoluait depuis moins de 5 ans dans 79,3% des cas. Le suivi se faisait chez un psychiatre de libre pratique dans 78,7% des cas. 4,7 % avaient des antécédents d'hospitalisation en psychiatrie, avec une durée moyenne de 23 $\pm$ 13 jours. Dans 89,3% des cas, les patients avaient eu des congés de maladie de longue durée. La moyenne des jours d'arrêt de travail était de 140 $\pm$ 3 jours. Une inaptitude définitive était déclarée dans 42 cas (6,8%) et l'inaptitude temporaire était évoquée dans 17,1% des cas. L'aptitude avec restriction était prononcée dans 26,8% des cas. Les principales restrictions étaient le travail de nuit (n=90), le contact avec le public (n=21) et la charge mentale élevée (n=20).

Conclusion : Le retentissement des pathologies psychiatriques sur le travail semble notable. Les actions de promotion de la santé mentale au travail doivent demeurer primordiales.

EVALUATION DE LA QUALITE DE VIE CHEZ LES TRAVAILLEURS ATTEINTS DE SCLEROSE EN PLAQUES

W.AYED¹, N.MECHERGUI¹, S.FRAYS², G.BAHRI¹, H.BEN SAID¹, I.YOUSSEF¹, N.LADHARI¹.

1.Service de pathologie professionnelle et de médecine de travail, hôpital Charles Nicolle

2.Service de neurologie, hôpital Charles Nicolle

Objectifs : Évaluer la qualité de vie chez les travailleurs atteints de sclérose en plaques (SEP) et déterminer les facteurs associés à l'altération de la qualité de vie.

Méthodes : Etude transversale bicentrique ayant inclus les patients atteints de SEP suivis aux consultations de neurologie de l'hôpital Charles Nicolle et de l'institut national de neurologie durant la période allant du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2023. Nous avons évalué la qualité de vie par le questionnaire SF12 » dans sa version validée en langue française.

Résultats : Nous avons colligé 146 patients atteints de SEP. L'âge moyen était de 39,9 $\pm$ 9,6 ans avec un genre-ratio (H/F) de 0,52. Ils appartenaient essentiellement au secteur de l'industrie manufacturière (28,1%) et occupaient pour la plupart le poste d'ouvrier (46,6%). L'évaluation du score général de la qualité de vie par le questionnaire SF12 » était légèrement altérée dans 25,3% des cas, moyennement altérée dans 38,4% des cas et sévèrement altérée dans 24% des cas. L'altération du score de la qualité de vie était associée à la possession d'au moins un enfant à charge (p=0,03) , aux antécédents personnels de maladies psychiatriques (p=0,006) , au déficit en vitamine D (p=0,004) , au score EDSS élevé (p=0,002), aux signes cliniques moteurs (p=0,003), à l'ancienneté professionnelle moyenne avancée (p=0,016), à l'exposition professionnelle aux solvants organiques (p=0,025), aux contraintes de déplacement à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise (p=0,047) et au travail à la chaleur (p=0,001) .

Conclusion : Notre étude a mis en évidence l'altération significative de la qualité de vie chez les travailleurs atteints de sclérose en plaques (SEP). Ceci souligne l'importance d'une prise en charge globale intégrant l'amélioration des conditions de travail, sociales et médicales pour améliorer la qualité de vie.

PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES MOTIVANT UNE DEMANDE D'INVALIDITE

A.HAMDI¹, W.SEJIL², L.CHTOUROU¹,
N.BEN SLIMANE³, A.SFAR¹, A.EZZEDDINE¹.

- 1.Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)
- 2.Direction Générale de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail
- 3.Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Introduction : Les demandes de mise en invalidité ne cessent d'augmenter au cours des dernières années, les affections psychiatriques en représentent le deuxième motif après les troubles musculo-squelettiques.

Objectif : Décrire le profil épidémiologique, socioprofessionnel et médical des travailleurs ayant déposé une demande de mise en invalidité à la CNSS pour cause psychiatrique.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective portant sur les dossiers de demande d'invalidité du district nord de la CNAM durant l'année 2023 et traités lors de commissions spécialisées en présence d'un psychiatre expert.

Résultats : Nous avons recensé 104 dossiers reçus par la commission d'invalidité durant l'année 2023. Trente-cinq assurés ne se sont pas présentés à la commission. Les districts les plus représentés étaient : Hammam Lif(18,8%), Ariana (15,9%) et Le Bardo (11,6%). Les demandeurs avaient 52 ans de moyenne d'âge et un sex-ratio à 1,1. Environ les deux tiers étaient mariés. La majorité appartenait au régime salarié à 76,8%. Les secteurs d'activités les plus représentés étaient : le secteur textile et confection et le secteur administratif (8,7%), le secteur bancaire et le commerce (7,2%). Les postes les plus concernés étaient : les ouvriers en manutention (24,6%) et les piqueuses (13%). L'ancienneté au travail variait entre 10 et 35 ans avec une moyenne de 20 ans. Les assurés en arrêt de travail étaient de 67,7%. Cet arrêt variait entre 1 an et 19 ans avec une moyenne de 4ans. Seuls 3% des demandeurs étaient en congé de maladie de longue durée (CMLD) lors du dépôt de la demande. Les pathologies psychiatriques motivant les demandes d'invalidité étaient : les troubles dépressifs (55,1%) suivies de la schizophrénie (23,2%) et des troubles bipolaires type 2 (11,6%). Sur les 69 dossiers étudiés, 55,1% des demandes ont été rejetées, 37,7% ont eu un accord pour l'invalidité et 5,8% pour une mise

en retraite anticipée pour usure prématurée de l'organisme.

Conclusion : Certes les affections psychiatriques peuvent entraver le bon déroulement du travail et limiter la capacité du travailleur ; mais une méconnaissance de l'assuré de ses droits à une mise en CMLD et à un reclassement professionnel, est la principale cause des demandes abusives de mise en invalidité.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES ET LES LITIGES DE PROLONGATION DE REPOS EN RAPPORT AVEC LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES MEMBRES SUPERIEURS PARVENUS A L'I.M.R.T. DE SFAX DURANT ONZE ANS

D. KARRAY¹, T. BOUASSIDA¹, L. DHOUIB²,
R. TOUMI³

- 1.Division de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail de Sfax,
- 2.Caisse Nationale d'Assurance Maladie,
- 3.Division de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail de Sousse

Objectifs : Analyser la répartition des troubles musculo-squelettiques parvenus à l'IMRT de Sfax selon différents paramètres (âge, sexe, secteur, nature...) et insister sur les problèmes d'aptitude qui en découlent.

Méthodes : Etude rétrospective portant sur l'ensemble des dossiers des malades souffrant d'un trouble musculo-squelettique et consultant à l'IMRT de Sfax soit suite à une convocation de la maladie professionnelle déclarée soit dans le cadre d'un litige de prolongation de repos avec la CNAM. Cette étude a porté sur la période allant du 01 Janvier 2014 au 15 Novembre 2024.

Résultats : Nous avons colligé 1536 cas. Le type de troubles musculo-squelettiques le plus rencontré est la tendinopathie de la coiffe des rotateurs de l'épaule dans 43,40 % des cas suivi par le syndrome de canal carpien dans 41,10 % des cas. La population étudiée est à prédominance féminine. Le sexe ratio est de 0,23. L'âge moyen est de 44,94 ans. Le secteur de confection est le plus pourvoyeur (39,50 % des cas).

Conclusion : La fréquence, la gravité et le coût des lésions et aussi le risque de perte d'emploi expliquent l'importance de la prévention, souvent extrêmement difficile dans les conditions actuelles d'organisation du travail et

les contraintes de production et de conception des outils et des machines.

ACCIDENT DE TRAJET : SPECIFICITES LEGALES

W. ECHATER, W. TRIKI, R. GUISSI
Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Introduction : Les accidents de trajet constituent une entité particulière des accidents du travail et cela par leurs spécificités législatives et procédurales.

Est considéré comme accident de trajet tout accident du travail survenu au travailleur alors qu'il se déplaçait entre le lieu de travail et le lieu de résidence pourvu que le parcours n'ait pas été interrompu ou détourné par un motif dicté par son intérêt personnel ou sans rapport avec son activité professionnelle.

Objectif : Mettre le point sur les accidents de trajet et discuter les spécificités de la présomption légale d'imputabilité du caractère professionnel.

Méthodes : Etude rétrospective descriptive dont le recueil des données a été fait à partir :

- Des dossiers d'accident de trajet survenu pendant l'année 2022 et déposés au centre régional de la CNAM (TUNIS 3).

- Des Procès-Verbaux Du comité régional de reconnaissance des accidents de trajet (centre TUNIS 3).

Résultats : Lors de notre étude, on a colligé 140 dossiers d'accident de trajet sur un total de 1247 accidents du travail (soit 11.23 %).

3 accidents de trajet étaient mortels (2.1%).

Seuls les dossiers complets (80.7%) ont été présenté au comité des accidents de trajet afin de :

- Matérialiser les faits de l'accident de trajet.
- Vérifier le lieu d'accident par rapport au trajet habituel (lieu de résidence-lieu de travail).
- Déterminer la responsabilité de la victime dans la survenue de l'accident.
- Relever le caractère professionnel de l'accident et discuter la présomption d'imputabilité.

Le caractère professionnel a été retenu dans seulement 28 dossiers (soit 24.8%) et rejeté dans 28.3% des cas. Pour le reste des dossiers (61 cas), le comité n'a pas pu statuer sur le caractère professionnel de l'accident par manque de preuves qui incombent à la victime pour prouver l'absence de détournement du trajet et ceci par l'une des pièces suivantes :

- PV de police

- Certificat d'intervention et de secours de la protection civile

- Témoignage légalisé auprès de l'état civil

Conclusion : L'accident de trajet constitue une entité spécifique de l'accident du travail car il ne bénéficie pas des mécanismes de la présomption d'imputabilité et la victime serait tenue d'apporter les preuves nécessaires pour retenir le caractère professionnel de son accident.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL LOMBAIRES: INCAPACITES ET SEQUELLES

A. CHINE, J. KSOURI, E. GAALOUL, S. ZOUARI.

Caisse nationale d'assurance maladie -district nord –centre Ariana.

Objectifs : Dresser le profil épidémiologique, clinique et professionnel des salariés victimes d'accidents de travail lombaires(ATL) et l'impact socio-économique qui en découle.

Méthodes : Etude rétrospective descriptive menée sur une période de cinq ans allant de 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, basée sur les dossiers d'ATL indemnisés par la commission médicale de l'Ariana habilitée à fixer le taux d'incapacité partielle permanente de travail résultat des accidents de travail et des maladies professionnelles. Nous avons inclus tous les cas d'ATL isolés consolidés et examinés par la commission.

Résultats : Au total 109 dossiers ont été inclus dans notre travail. L'âge moyen de notre population était de 45,37ans ans avec des extrêmes de 23 et 60 ans. Une prédominance masculine a été notée (94,5%). La majorité des cas exerçaient dans le secteur de l'industrie métallurgique (39,5%) suivi par le secteur de bâtiments et de travaux publics (24%). L'ancienneté professionnelle moyenne était de 15,77ans avec des extrêmes allant de 1 à 41ans. Le mécanisme lésionnel dominant était la glissade ou la chute d'une hauteur (55%) suivi par l'effort de manutention de charge lourde (29,35%). La majorité des ATL (84%) était survenu sur les lieux de travail alors que dans 16% des cas il s'agissait d'un accident de trajet. La durée moyenne d'ITT était de 101,13 jours avec des extrêmes allant de 06 à 553 jours. Après consolidation, l'indemnisation avait porté sur : des lombalgies chez 73% des cas, des lombo-sciatalgies chez 15,6%, des

séquelles de fracture tassement vertébral chez 6,42%, des lombo-sciatalgies sur un rachis dégénératif chez 3,7%. Le taux d'IPP variait de 02% à 24% avec une moyenne de 9,81% Conclusion : Les ATL représentent un enjeu majeur pour les travailleurs, pour les entreprises et pour les institutions de santé comme la CNAM. La prévention et la sensibilisation doivent être renforcées auprès des salariés pour diminuer le risque et les conséquences de ces accidents.

EVALUATION CRITIQUE DES CERTIFICATS MEDICAUX INITIAUX DE DECLARATION D'ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG (AES) DANS UN CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

M.MAKHLOUFI^{1,2}, N.GANNOUN^{1,2},
M.MAOUA^{1,2}, M. BOUHOULA^{1,2}, N.BELHAJ^{1,3},
A.CHOUCHANE^{1,2}, A.ALOUI^{1,2}, I.KACEM^{1,2},
A.BRAHEM^{1,2}, H.KALBOUSSI^{1,2},
O.EL MAALEL^{1,2}, S.CHATTI^{1,2}

1.Département de Médecine du travail et Pathologie Professionnelle, Faculté de Médecine de Sousse, Université de Sousse, Tunisie

2.Laboratoire de Recherche LR19SP03, Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse, Tunisie

3.Service de Médecine du travail, CHU Sahloul, Sousse, Tunisie.

Objectifs: Evaluer la qualité de la rédaction des certificats médicaux initiaux (CMI) de déclaration des accidents d'exposition au sang (AES) et élaborer des recommandations afin d'améliorer la qualité de rédaction.

Méthodes : Etude descriptive, rétrospective portant sur les certificats CMI établis pour le personnel de la santé et les stagiaires (en médecine, les techniciens en soins de santé et infirmiers) consultant dans les suites d'un AES survenu durant la période du 1er janvier 2023 au 31 Août 2023.

Résultats : Dans notre étude, 80 CMI ont été colligés. L'identité du médecin a été mentionnée dans la quasi-totalité des certificats (97,5%). Le numéro de la carte d'identité nationale (CIN) du patient a été mentionné dans 18,8 % des cas seulement. La date de l'accident a été précisée dans la totalité des cas. La date de rédaction figurait dans 69 certificats (86,2%). Le délai de déclaration n'a pas été respecté dans 6 cas (7,5 %). Un modèle informatisé a été

utilisé dans 84,6% des cas. Le mécanisme de l'accident a été précisé dans 92,5% des cas.

Les circonstances de l'accident n'ont été mentionnées que dans 13,8% des cas. Une durée d'Incapacité temporaire totale (ITT) de 5 jours a été attribuée à une seule victime. Les sérologies des patients sources étaient positives dans 14 cas (17,5%) dont 7 cas ont été mentionnés dans les CMI. Les sérologies des victimes ont été faites dans 60 % des cas. Elles étaient mentionnées dans 1 seul certificat. Un avis spécialisé a été demandé dans 6 cas (7,5%) mais il n'a pas été mentionné dans les CMI.

Conclusion : Notre étude a montré des insuffisances dans la rédaction des CMI destinés à la déclaration des AES. Des formations en rédaction de CMI doivent être intégrées dans le cursus des études médicales en privilégiant des exercices interactifs.

PERCEPTION DU TELETRAVAIL CHEZ LES PRATICIENS CONSEILS DE LA CNAM

A.ABDOULI¹, A.AKERM², H.OULED ALI³

1. Direction de l'assurance maladie et des relations conventionnelles CNAM

2. Centre CNAM Tunis 4

3. Centre CNAM Mannouba

Objectifs : Le télétravail n'était pas au premier plan avant la pandémie COVID19. Dans une optique de résilience de notre établissement face à tout imprévu, nous avons jugé utile d'explorer à quel degré les praticiens conseils de la CNAM étaient réceptifs au télétravail. Nos résultats pourraient orienter une éventuelle migration et/ou l'intégration du télétravail au quotidien.

Méthodes : Etude descriptive et transversale. Un questionnaire : 23 questions (semi-structurées, à choix multiples et des questions d'évaluation sur une échelle de Likert à 5 items), a été envoyé via l'adresse email institutionnelle à tous praticiens conseils de la CNAM.

Résultats : Un taux de réponse de 56,8 % : 112 réponses pour un total de 197 praticiens conseils. 92.85% étaient favorables au télétravail dont 55.35% l'étaient même en dehors des crises. Avantages pour l'employé : un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle (55.3%), la possibilité de concilier travail et éventuels problèmes de santé (45.53%), un gain de temps lié à l'absence de perte de temps aux moyens de

transport (40.17%), 5.3% : aucun avantage. Avantages pour l'employeur : Réduction du taux d'absentéisme (64.3%), contribution à l'augmentation de la productivité (58%), réduction des coûts de l'établissement en matière de charges fixes : électricité, climatisation, loyer, voitures de fonction, etc.(51.8%), contribution à augmenter l'autonomie et la responsabilité des salariés : (42.8%) et dans 4.46% : aucun apport. Les inconvénients pour les employés : l'isolement social (61.6%) et l'absence de séparation entre la vie personnelle et la vie professionnelle (48.21%) et pour 14.28% des cas : c'est une procédure strictement anodine et dénuée de risques. Les inconvénients pour l'employeur : Difficulté d'assurer la sécurité et la fiabilité des outils utilisés (58%), difficultés de communication entre les professionnels (41,9%) et les coûts élevés de la mise en place (51.8%).

Conclusion : Les avis divergent quant à la perception du télétravail. Cependant, il paraît tôt pour tirer des conclusions, qui requièrent une évaluation méthodologique, scientifique et crédible. Mais le plus gros challenge pour réussir le télétravail serait d'instaurer une culture managériale basée sur le résultat. Pour asseoir son statut, il faut un cadrage juridique destiné à en orienter l'usage.

EVALUATION DE LA QUALITE DES CERTIFICATS MEDICAUX INITIAUX DANS LE CADRE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL.

I.Kacem^{1,2}, A.Ghenim^{1,2}, M.Ajmi^{1,3}, A.Mellouli^{1,3}, M.Heni⁴, M.Bouhoula^{1,2}, N.Belhaj^{1,4}, M.Maoua^{1,2}, O.El Maalel^{1,2}, M.Kahloul^{1,3}, W.Naija^{1,3}, A.Chaouch^{1,3}, A.Aloui^{1,2}, N.Mrizak¹.

1.Faculté de Médecine de Sousse.

2.Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse.

3.Service d'Anesthésie-Réanimation, CHU Sahloul de Sousse.

4.Service d'hématologie, CHU Sahloul de Sousse.

Introduction : Le certificat médical initial (CMI) constitue un document pivot dans la reconnaissance des accidents du travail. Il est le premier élément à établir le lien de causalité entre un événement survenu sur le lieu de travail et les lésions corporelles subies par la victime. Or, la qualité de la rédaction de ces

certificats peut avoir des conséquences directes sur la prise en charge médicale, les droits des travailleurs et le bon fonctionnement des dispositifs d'indemnisation.

Objectifs : Evaluer la qualité des certificats médicaux initiaux afin de juger de leur conformité aux dispositions légales.

Méthodes : Etude descriptive, rétrospective, analysant l'ensemble des certificats médicaux initiaux rédigés au service d'anesthésie-réanimation au CHY Sahloul de Sousse pendant une année.

Résultats : Au total 63 certificats ont été colligés durant la période de l'étude. Le médecin rédacteur était principalement un AHU (49,2%). Parmi les 63 certificats étudiés, 49,2% étaient considérés comme non conformes aux réglementations et 95,2% étaient rédigés sur un formulaire préétabli du ministère de la santé. L'identité du médecin rédacteur était notée sur tous les certificats. Son titre et sa spécialité ont été précisés dans 90,5% des cas. L'identité du malade était notée dans tous les certificats alors que le numéro de sa carte d'identité était mentionné seulement dans 34,9% des cas. Les abréviations étaient utilisées dans 19% des cas. Presque la totalité des CMI étaient lisibles (93,7%). Les dates des accidents et des examens initiaux étaient précisées dans 95,7% et 98,4% des cas. La nature et le siège des lésions étaient précisés dans 88% et 96% des cas respectivement.

Conclusion : Les insuffisances constatées soulignent l'importance de renforcer la formation médico-légale des médecins afin d'assurer une meilleure protection des droits des patients et des employeurs.

VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL ET EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR PRIVE EN TUNISIE

M.TRABELSI¹, K.KALLEL¹, A.LAMLOUM¹, N.MLAIKI¹, A.BOUJAAMA²

1. IMT

2. INS

Objectifs : Décrire les différentes expositions professionnelles des salariés de plus de 50 ans au travail et proposer des pistes pour une démarche de maîtrise du vieillissement prématuré.

Méthodes : Les données de notre étude proviennent de l'analyse statistique de

l'enquête nationale CaRiPT qui est une enquête transversale menée par 142 médecins du travail volontaires auprès de 5757 salariés dont ils assuraient la surveillance. Un redressement statistique par calage sur marge nous a permis d'aboutir à une représentation des expositions pour 703531 salariés régis par le code du travail.

Résultats : Les sujets de plus de 50 ans représentaient 11.8% des salariés, 72 % homme Vs 28 % femmes, d'âge moyen égale 53.66 ans +/- 2.8, d'ancienneté moyenne de 19.55ans +/-10.34. Ces salariés étaient dans 99.5% des cas des salariés permanents, sans aucune qualification professionnelle dans 48.5% des cas. Appartenant au secteur industriel dans 56.8% des cas, ils travaillaient dans des moyennes et grandes entreprises dans 52.5% des cas. A l'instar de leurs collègues cadets. ils étaient exposés à nombreuses contraintes professionnelles, notamment les contraintes posturales et articulaires dans 88.2% des cas, avec 41.8% pour la position debout statique et 42.7% pour la position assise prolongée. Ils étaient aussi exposés aux facteurs de risque de TMS avec la notion des répétition du geste dans 30.8% des cas, la position forcée d'une ou plusieurs articulations dans 32.6% des cas et la sollicitation du rachis dorsolombaire rapportée dans 56.2% des cas. Ils étaient aussi exposés à la manutention manuelle dans 47.1% des cas. Les autres contraintes physiques étaient les nuisances sonores retrouvées dans 36.7% des cas, les nuisances thermiques dans 33.4% des cas et les contraintes visuelles dans 43% des cas. 42.4% parmi eux étaient exposés à un ou plusieurs agents chimiques notamment les hydrocarbures dans 41.5% des cas. Parmi les expositions aux agents chimiques ,67.3% étaient des cancérigènes classés dans 85.7% des cas CIRC1. Par ailleurs, seuls 12.4% étaient exposés aux agents biologiques et 3.7% aux RI. Nos salariés étaient aussi soumis aux contraintes organisationnelles, 20.5 % faisaient un travail posté et 42.5% travaillaient les dimanches, 23.7% travaillaient la nuit et 26.4 % faisaient des astreintes. 19% étaient soumis à des contraintes de rythme de travail. 29.3% rapportaient la notion de contact avec le public. Malgré toutes ces contraintes 54% jugeaient la qualité de leurs postes bonne.

Conclusion : Malgré leur âge avancé, nos salariés étaient exposés à des facteurs de

risque de pénibilité ce qui peut accélérer l'usure prématuré de leur organisme, d'où la nécessité de mener une véritable politique préventive, afin de préserver la santé physique et mentale des salariés seniors. Elle peut s'articuler autour d'un plan d'action de prévention de la pénibilité de l'entreprise tel que l'adaptation ou l'aménagement des postes de travail, des horaires, et l'aménagement des fins de carrière.

PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES ET DEPART PREMATURE DE LA VIE ACTIVE : ETUDE REALISEE A L'HOPITAL TAHER SFAR DE MAHDIA

S.CHEBBI, A.KHEDER, N.BELHADJ, C.KOUKI, A. MAHFOUDH, T.KHALFALLAH
Service de médecine du travail et des pathologies professionnelles – Hôpital Taher Sfar Mahdia

Objectifs : Déterminer les caractéristiques socioprofessionnelles des patients demandeurs d'une retraite anticipée ou d'une mise en invalidité en raison d'une ou plusieurs pathologies cardiovasculaires.

Méthodes : Etude descriptive, réalisée au service de Médecine du Travail et des Pathologies Professionnelles du CHU de Mahdia sur une période de douze ans portant sur les dossiers médicaux des patients ayant consulté pour demande de retraite anticipée pour usure prématurée de l'organisme ou d'invalidité.

Résultats : L'âge moyen des patients était de $54,5 \pm 3,73$ ans avec un sexe ratio de 3,28. Les demandes de retraite anticipée émanaient du secteur privé dans 86,7% des cas. L'ancienneté professionnelle moyenne était de $26,6 \pm 9$ ans. Les pathologies cardiovasculaires étaient la cause principale motivant la demande dans 43,3% des cas. Les pathologies cardiovasculaires les plus fréquentes étaient l'hypertension artérielle (73,3%), les troubles de rythmes cardiaques (23,3%) et les accidents vasculaires cérébraux (23,3%). Dans 87% des cas, il s'agissait des patients multi tarés. Au terme de la prise en charge, plus que la moitié des consultants (63,3%) avaient eu un certificat de mise en invalidité.

Conclusion : Le recours au départ anticipé en raison d'une atteinte cardiovasculaire essentiellement chronique reflète le plus souvent un échec de la prévention secondaire. En effet, une prise en charge adéquate

appuyée par une collaboration étroite entre médecin traitant et médecin de travail permettra de prévenir les facteurs de décompensations de ces pathologies et le maintien au travail de ces patients.

IMPACT DES MALADIES INFLAMMATOIRES CHRONIQUES DE L'INTESTIN (MICI) SUR LA QUALITE DE VIE PROFESSIONNELLE

B. BARKIA¹, H. GDOURA¹, M.A. GHRAB², M. MOALLA¹, M. AMMAR¹, H. SMEOUI¹, M. BOUDABOUS¹, L. CHTOUROU¹, L. MNIF¹, A. AMOURI¹, K. HAMMAMI², N. TAHRI¹

1.Service de Hépatogastro-Entérologie – CHU Hédi Chaker de Sfax

2.Service de médecine du travail – CHU Hédi Chaker de Sfax

Introduction : Les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI) sont des affections invalidantes avec des répercussions majeures sur la vie. Leur impact sur la vie professionnelle est particulièrement préoccupant, affectant la productivité, la stabilité de l'emploi et la qualité de vie des patients. L'objectif de cette étude était d'évaluer l'impact des MICI sur la vie professionnelle et d'étudier les facteurs associés.

Méthodes : Etude transversale, entre juillet et septembre 2024 au Centre hospitalo-universitaire Hédi Chaker de Sfax, auprès des patients adultes suivis pour MICI en cours d'activité professionnelle. Un questionnaire préétabli comportant les données sociodémographiques et les caractéristiques de la maladie a été utilisé. La dépression a été dépistée à l'aide du Patient Health Questionnaire 9 (PHQ-9)

Résultats : Notre population consistait en 102 patients. L'âge médian était de 45 avec un intervalle interquartile IQ de [37 ; 61]. Le sexe ratio était de 0,75.

Parmi les participants 43 (42,2%) étaient atteints de maladie de Crohn (MC) et 59 (57,8%) de rectocolite hémorragique (RCH). La médiane de l'âge au moment du diagnostic de MICI était de 35 ans IQ [26 ; 45]. La médiane de la durée d'évolution de la maladie était de 11 mois IQ [4 ; 18]. Des antécédents d'hospitalisation pour MICI était trouvée chez 76,5 % des patients. La fréquence de poussées était mensuelle pour 47,1 % d'entre eux. La médiane du score de PHQ-9 était de 3 [0 ; 9]. Une dépression modérée à sévère a été

observée chez 10,8%. Parmi les participants, 64,7% ont reporté un impact négatif de la maladie sur leur vie professionnelle avec 20,6% ont eu un reclassement professionnel de fait de la maladie. L'impact de la maladie sur la vie professionnelle a été associé avec le sexe ($p=0,021$), l'âge ($p=0,016$), l'âge au moment du diagnostic ($p=0,009$), le score de PHQ-9 ($p<0,001$).

Conclusion : Ces résultats soulignent la nécessité d'interventions adaptées pour mieux soutenir les patients dans leur parcours professionnel et assurer une bonne insertion dans le milieu du travail.

MALADIES INFLAMMATOIRES CHRONIQUES ET APTITUDE MEDICALE A L'ACTIVITE MILITAIRE

N. KHATERCHI¹, S. KAMOUN¹, H. AYARI², H. ZIEDI¹, F. GHZAIEL¹, N. HAMDY¹, A. AMRI¹

1.Centre Militaire de Médecine du travail et de Sécurité Professionnelle - DG Santé Militaire

2.Centre Spécial de Réforme - DG Santé Militaire

Objectif : Evaluer l'impact des maladies inflammatoires sur l'aptitude médicale à l'activité militaire.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective menée au Centre Militaire de Médecine du Travail et de Sécurité Professionnelle et portant sur les dossiers des militaires ayant comparu devant la Commission de Réforme pour une pathologie inflammatoire chronique du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2024.

Résultats : Nous avons inclus 86 patients d'un âge moyen de $45,98 \pm 8,77$ ans, avec un sex ratio de 16. La population d'étude était répartie en sous-officiers (60%), hommes de troupes (24.8%) et officiers (15.2%). Ils appartenaient dans 56,5% des cas à l'armée de terre, 18,8% des cas à l'armée de mer, 7,1% des cas à l'armée de l'air et dans 17,6% des cas aux services communs. Les spécialités militaires les plus représentées étaient l'infanterie et l'administration dans respectivement 41,2% et 20% des cas. Les postes du travail les plus représentés étaient de type administratif dans 31,8% des cas et relevant de l'infanterie dans 22,4% des cas. Les pathologies prédominantes étaient la spondylarthrite ankylosante dans 24,7% des cas, la maladie de Crohn dans 14,1% des cas et la rectocolite hémorragique dans 12,9% des cas. Soixante-et-onze cas ont

été déclarés non imputables mais aggravés par l'activité militaire, 13 cas ont été déclarés comme maladies non imputables au travail et un cas a été déclaré comme pathologie professionnelle. Quarante-quatre militaires ont été jugés inaptes au travail dans les rangs de l'armée, 14 ont été mis à la retraite pour raison de santé, sept cas ont été déclarés aptes, et un cas a bénéficié d'un reclassement professionnel. La moyenne du taux d'incapacité permanente partielle (IPP) était de $23.5 \pm 1.25\%$.

Conclusions : Notre étude met en exergue l'impact significatif des maladies inflammatoires chroniques sur la capacité à servir dans l'armée, avec des retentissements variés en rapport avec le degré de gravité inflammatoire. Une prise en charge précoce et un suivi médical rigoureux sont essentiels pour optimiser l'intégration du militaire tout en préservant ses capacités opérationnelles.

APTITUDE MEDICALE DU PERSONNEL NAVIGANT COMMERCIAL

I.KACEM^{1,2}, A.GHENIM^{1,2}, M.BOUHOULA^{1,2}, N.BELHAJ^{1,3}, I.DARDARI^{1,2}, M.MAOUA^{1,2}, O.EL MAALEL^{1,2}, S.BEN ABDERHMANE¹, A.ALOUI^{1,2}, N.MRIZAK¹.

1.Faculté de Médecine de Sousse.

2.Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse.

3.Service de Médecine de travail, CHU Sahloul de Sousse.

Introduction : L'aptitude médicale du personnel navigant commercial (PNC) est un élément crucial pour assurer la sûreté et la sécurité des vols. Les missions exercées par les PNC requièrent des capacités physiques et mentales exceptionnelles. Or, certaines pathologies, notamment cardiovasculaires, peuvent altérer significativement ces aptitudes, mettant en péril la sécurité à bord.

Objectif : Déterminer les motifs d'inaptitude au poste de PNC.

Méthodes : Etude rétrospective descriptive et analytique, menée auprès du PNC de la compagnie aérienne Nouvel-air ayant consulté au service de médecine du travail et pathologie professionnelle du CHU Farhat Hached de Sousse (Tunisie) dans le cadre de la visite d'aptitude.

Résultats : Notre population d'étude était faite de 261 PNC. L'âge moyen était de $43,3 \text{ ans} \pm$

5,9. Le sexe ratio était de 1,07. Concernant les habitudes de vie, 52,5% des participants étaient des fumeurs et 8,8% consommait de l'alcool. Au terme des visites périodiques, la décision d'inaptitude a été retenue chez deux PNC. Les causes d'inaptitude étaient une cardiopathie ischémique et un trouble du rythme.

Conclusion : La surveillance médicale des PNC revêt une importance capitale afin de dépister les maladies pouvant interférer avec la sécurité des opérations aériennes.